

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 55286 du 7 octobre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ2128092S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 63397 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032381S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} novembre 2021 :

Dapvril René NIGEND : 159 940

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2021 :

Philippe Anne-Laure NIGEND : 188 959

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel,
adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel,
B. Makary